

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

Société anonyme au capital de 210 000 000 de francs

Siège social :

19, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris

Direction générale - Direction financière :

17, rue de l'Arrivée - 75015 Paris - Tél. 42.75.12.34

RCS Paris B 326 300 159

SOMMAIRE

Administration - Direction - Contrôle	2
Rapport du conseil d'administration	3
La Bourse	5
Comptes consolidés	6
Annexe consolidée	11
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	17
Comptes de TF1	18
Annexe	21
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	29
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de TF1	30
Rapport spécial des commissaires aux comptes	31

ADMINISTRATION - DIRECTION - CONTRÔLE

Conseil d'administration

Président directeur général

Patrick Le Lay

Administrateurs

Francis Bouygues

Martin Bouygues

Éditions Mondiales SA
représentée par Philippe Bouriez

François Dalle

SEBDO SA (Le Point)
représentée par Jacques Duquesne

Maxwell Media SA
représentée par Samuel Pissar

Pergamon Media Trust PLC
représentée par Robert Maxwell

GMF
représentée par Jean-Louis Petriat

Olivier Poupart-Lafarge

Administrateurs représentants du personnel

Marc Boussard

Jean-Pierre Pernaut

Commissaires aux comptes

Titulaires

Cabinet Salustro Vincent Gayet et Associés

Jean-Pierre Pernin

Suppléants

Jean-Louis Mullenbach

Alain Coiffard

Direction

Président directeur général

Patrick Le Lay

Etienne Mougeotte
Directeur général de l'antenne

Bochko Givadinovitch
Vice-Président directeur général TF1 Publicité

Christian Dutoit
Directeur général adjoint de l'antenne

Corinne Bouygues
Directeur de la communication

Michèle Cotta
Directeur de l'information

Jean-Claude Paris
Directeur de la rédaction

Cyrille du Peloux
Secrétaire général

Jean-Paul Maroy
Directeur de l'ingénierie

Alain Rousseau
Directeur des relations humaines

Pierre-Yves Gueguen
Directeur financier

Guillaume de Vergès
TF1 Films Production

Bernard Fixot
Directeur général TF1 Éditions

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts, pour rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1988, vous exposer la situation de la société, ainsi que son évolution prévisible, et soumettre à votre autorisation des modifications des statuts et des opérations financières.

L'exercice écoulé présente des aspects particuliers qui rendent les comparaisons avec l'exercice précédent peu significatives. Il a une durée de 16 mois, du 1^{er} septembre 1987 au 31 décembre 1988, alors que l'exercice 1987 ne comptait que 8 mois. Il est le premier exercice complet de la société TF1 privatisée, l'exercice précédent s'étant déroulé jusqu'en avril 1987 sous la direction de l'ancienne société nationale. L'exercice 1987 constituait donc un exercice de transition.

A compter du 1^{er} janvier 1989, les exercices coïncideront avec l'année civile, ce qui permettra notamment d'assurer l'homogénéité des budgets de la chaîne avec ceux des annonceurs publicitaires.

Stratégie

Depuis la privatisation, la direction de TF1 a mis en place une double stratégie :

- consolider la position de première chaîne française,
- préparer les bases du développement futur.

Consolider la position de première chaîne française

Pour une chaîne commerciale dont les ressources uniques sont les recettes publicitaires, l'audience est un objectif primordial. Dans le climat de forte concurrence qui a caractérisé le paysage audiovisuel français depuis 1987, accroître l'audience de TF1 était un pari difficile. Ce pari a été tenu. La part d'audience individuels, qui avoisinait 37 % au moment de la privatisation, s'est établie en moyenne à 43 % au cours de l'exercice 1988. Elle est de 44 % pour les deux premiers mois de l'année 1989.

Ce succès a été obtenu grâce à une stratégie de programmation visant les publics les plus larges. Dès la rentrée de septembre 1987, le concept de grille de programmes a été renouvelé en profondeur, avec 48 émissions nouvelles, dont 38 demeurent à ce jour.

L'information a été privilégiée avec l'ouverture, en octobre 1987, d'une édition du matin, et la mise en place d'émissions réservées aux faits de société et à des sujets d'actualité : « Médiations », « 52 sur la Une », « Reportages », « Le Club de l'enjeu ».

La place des variétés dans la grille a été renforcée par une meilleure qualité des émissions et un positionnement aux heures de grande écoute. « Sacrée soirée », « Avis de recherche », « Sébastien c'est fou » notamment ont remporté un large succès.

Le cinéma reste toujours un temps fort avec deux films par semaine en première partie de soirée.

Dans le domaine de la fiction française, TF1 a mené une politique volontariste permettant d'offrir aux téléspectateurs des œuvres originales et inédites dans des genres variés tels que les feuilletons historiques (« Condorcet », « Les chapeliers... »), les séries policières (« L'inspecteur Lavardin... ») et les comédies de situation (« Marc et Sophie... »). Les engagements de commandes en matière de création française au cours de l'année 1988 se sont élevés à 473 millions de francs, correspondant à 422 heures de diffusion. Ces chiffres vont au-delà des obligations du cahier des charges (306 heures pour 454 millions de francs).

Des magazines de seconde partie de soirée axés sur l'évasion, la culture et l'insolite ont permis d'attirer un nouveau public à des heures plus tardives : « Ushuaïa », « Santé à la Une », « Ex libris », « Chocs », « Ciel mon mardi »...

Le succès de TF1 en matière d'audience lui a permis de renforcer sa part de marché publicitaire qui est passée de 49,5 % en 1987 à 55 % en 1988.

Préparer les bases du développement futur

Tout en adaptant en permanence sa stratégie de programmation afin d'optimiser son audience, TF1 a entamé une politique d'élargissement de ses activités et de diversification.

Un service télématique (36.15 TF1) a été créé. Il propose des programmes et des jeux en liaison avec les émissions de la chaîne. Il a franchi récemment le cap des 100 000 heures de connexion par mois.

TF1 a édité plusieurs vidéo-cassettes à partir d'émissions telles que le « Bébête show » et « Ushuaïa ». Un développement de cette activité est à l'étude.

Des contacts ont été développés avec des partenaires européens, notamment en matière de coproductions.

De nouvelles activités ont été créées à travers différentes filiales.

Télé-Shopping

Cette société, dont TF1 détient 85 % du capital, propose une émission de télé-achat, « Le magazine de l'objet », animée par Pierre Bellemare. Le principe de cette émission, qui a rencontré un réel succès, a été largement imité par les autres chaînes de télévision.

TF1 Éditions

TF1 possède 51 % du capital de cette société, créée avec l'éditeur Bernard Fixot. Elle assure la publication de livres imaginés à partir d'émissions de télévision.

Une Musique

Filiale à 100 %, elle a été constituée en 1988 pour que TF1 puisse bénéficier du statut d'éditeur des musiques qu'elle réalise pour différentes émissions.

SOREAD

TF1 a pris une participation de 8 % dans cette société marocaine constituée pour le lancement de la deuxième chaîne privée 2M, dont les émissions ont débuté en mars 1989. Aux termes d'un contrat d'assistance technique, TF1 a joué un rôle actif dans le démarrage de cette télévision : formation du personnel, ingénierie technique, mise en place de la régie publicitaire. Des programmes seront également vendus à 2M.

Cette politique de valorisation et d'exportation du savoir-faire de TF1 pourra être renouvelée, en Espagne par exemple.

Activité, résultats et perspectives

Le chiffre d'affaires de l'ensemble du groupe s'élevé à 6 254 millions de francs pour l'exercice de 16 mois (du 1^{er} septembre 1987 au 31 décembre 1988). Il est de 4 824 millions de francs pour les 12 mois de 1988. Le résultat net total (212 millions de francs) se décompose en part du groupe pour 211 millions de francs et part des minoritaires pour 1 million de francs.

La contribution de chacune des sociétés du groupe au chiffre d'affaires et au résultat s'analyse ainsi :

(en millions de francs)	Chiffre d'affaires	Contribution au résultat consolidé
TF1	5 968	198,5*
TF1 Publicité	4	1,7
Télé-Shopping	244	6,5
TF1 Films Production	27	5,5*
TF1 Éditions	11	0,3
Une Musique	—	(0,5)
Total	6 254	212

* La différence avec le résultat social provient essentiellement du retraitement, dans les comptes consolidés, des provisions réglementées (amortissements dérogatoires).

TF1 S.A.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice de 16 mois s'est élevé à 5968 millions de francs provenant :

- de la publicité et du parrainage pour 5793 millions de francs,
- de recettes diverses pour 175 millions de francs.

Le chiffre d'affaires des 12 mois de 1988 a atteint 4594 millions de francs.

TF1 a bénéficié de la conjoncture favorable du marché publicitaire télévision. Ainsi le volume d'écrans publicitaires vendu en 1988 a atteint 282 heures, en progression de 11,2 % par rapport à l'année précédente.

Les recettes diverses incluent notamment des ventes de programmes et de vidéo-cassettes, les produits du service télématique (36.15 TF1) et des prestations fournies par TF1.

Le bénéfice de l'exercice de 16 mois s'élève à 133 millions de francs, après une dotation nette aux amortissements dérogatoires de 142 millions. Ces amortissements affectent les programmes (production propre ou déléguée) non encore diffusés.

TF1 a doublé au cours de l'exercice le niveau de ses « stocks » de programmes, qui dépassent 1500 millions de francs.

L'accroissement provient essentiellement des achats de droits de diffusion de films, téléfilms et séries.

Pour l'exercice en cours, il est attendu une progression plus faible du marché publicitaire télévision. En outre la part de marché atteinte en 1988 par TF1 est considérée comme un maximum. Il est donc prévu une croissance des recettes publicitaires de l'ordre de 7 %.

Pour cet exercice, TF1 s'est fixé plusieurs objectifs :

- maintenir son niveau d'audience,
- poursuivre la politique d'investissement en œuvres originales françaises et en coproductions européennes,
- accentuer le développement des activités nouvelles, en France et à l'étranger.

Les filiales

TF1 Publicité

Cette société détenue à 97 % par TF1 a pour objet, dans le cadre d'un mandat confié par TF1, de commercialiser l'espace publicitaire de la chaîne auprès des annonceurs. Le coût de sa gestion est couvert par une « commission de régie » calculée sur les recettes générales.

Elle n'a donc pas de chiffre d'affaires propre, ses recettes sont comptabilisées chez TF1.

Grâce à une équipe commerciale performante, la position de leader de TF1 Publicité s'est encore renforcée : 55 % du marché pendant l'année 1988 à comparer à 49,5 % pour 1987.

Après une explosion du marché en 1987 et 1988, la croissance devrait être plus modérée en 1989.

Télé-Shopping

Pour son premier exercice, d'une durée de 16 mois, cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires de 244 millions de francs. Sur cette période, 570 000 objets ont été vendus à un prix moyen de l'ordre de 400 francs HT. Cette activité est réalisée par une structure légère et dégage une trésorerie constamment excédentaire : ceci a permis d'atteindre dès le premier exercice une rentabilité satisfaisante.

Les possibilités de croissance sont limitées par les contraintes réglementaires ; le temps consacré au téléachat ne peut en effet excéder 13 minutes par jour, 6 jours par semaine. Le développement d'activités connexes devrait cependant permettre une croissance du chiffre d'affaires et des résultats en 1989.

TF1 Films Production

Cette société créée en 1980 a pour objet la production de films cinématographiques de long et court métrages.

Son exercice coïncide avec l'année civile. Son chiffre d'affaires 1988 a atteint 50 millions de francs dont près de 30 millions correspondent à des cessions de droits de diffusion à sa maison mère TF1 (cette part du chiffre d'affaires est éliminée dans les comptes consolidés).

Au cours de l'année, TF1 Films Production a coproduit et acheté les droits de diffusion de 14 films de long métrage. Les obligations du cahier des charges de TF1 qui prévoyait un investissement de 90 millions de francs ont été respectées.

Pour 1989, les perspectives de recettes des films déjà sortis en salles semblent favorables.

Les obligations du cahier des charges portent sur un investissement de 120 millions de francs.

TF1 Éditions

L'activité 1988 s'est résumée à la publication de deux titres « Almanach TF1 » et « Télé Foot 1988 », pour un chiffre d'affaires de 11 millions de francs. Le succès de ces deux ouvrages a permis de dégager un résultat positif dès la première année.

Pour 1989, il est prévu de créer une collection destinée aux romans et de développer les produits à parution annuelle. Le chiffre d'affaires pourrait atteindre 25 millions de francs.

Personnel

Au 31 décembre 1988, l'effectif était de 1603 personnes pour l'ensemble du groupe. Si l'on ajoute les personnels occasionnels, intermittents, cachetiers ou pigistes, on atteint un équivalent effectif global de 2137 personnes.

A la fin de l'exercice a été mis en œuvre le processus devant conduire par étapes progressives à l'attribution d'un mois supplémentaire. La première étape a consisté dans le versement d'un quart de mois.

L'effort global de formation professionnelle, qui était de 2,7 % de la masse salariale en 1987, a atteint 3,4 % en 1988. Il est prévu de maintenir cet effort à un niveau comparable en 1989.

Des discussions ont été entamées avec les partenaires sociaux pour parvenir à des accords d'entreprises concernant différentes catégories de personnel : journalistes, personnels administratifs, techniques et de production, réalisateurs.

Afin de continuer à favoriser l'actionariat salariés, le plan d'épargne d'entreprise, créé au moment de la privatisation, a été rouvert à deux reprises, en janvier 1988 et en février 1989. Ceci a permis au personnel d'accroître sa participation dans le capital de TF1 ; à ce jour, elle atteint globalement 2,5 %.

Actionariat et prises de participation

Conformément à l'article 356 de la loi sur les sociétés, il est indiqué ci-après la liste des actionnaires détenant plus de 5 % du capital au 31 décembre 1988 :

Bouygues	25 %
Pergamon Media Trust	10 %
Syalis	7 %
GMF	5,5 %
Groupe Worms et Cie	5,2 %

De même il est précisé que TF1 a pris les participations suivantes au cours de l'exercice :

	% détenu par TF1	Montant investi par TF1 (en milliers de francs)
TF1 Éditions	51 %	255
Une musique	100 %	249
SOREAD (Maroc)	8 %	3 762
Guifiges	100 %	252

Achats en Bourse

Durant l'exercice écoulé, le conseil d'administration n'a pas fait usage de l'autorisation qui lui avait été conférée par l'assemblée générale du 14 janvier 1988 en vue de régulariser le marché boursier des actions TF1.

LA BOURSE

L'action TF1 a été introduite sur le second marché de la Bourse de Paris le 24 juillet 1987.

Le prix de l'offre publique de vente (OPV) avait été fixé à 165F. Par rapport à ce prix, le cours avait enregistré, à fin avril 1989, une hausse de 150% alors que dans le même temps, l'indice général de la bourse ne progressait que de 12%.

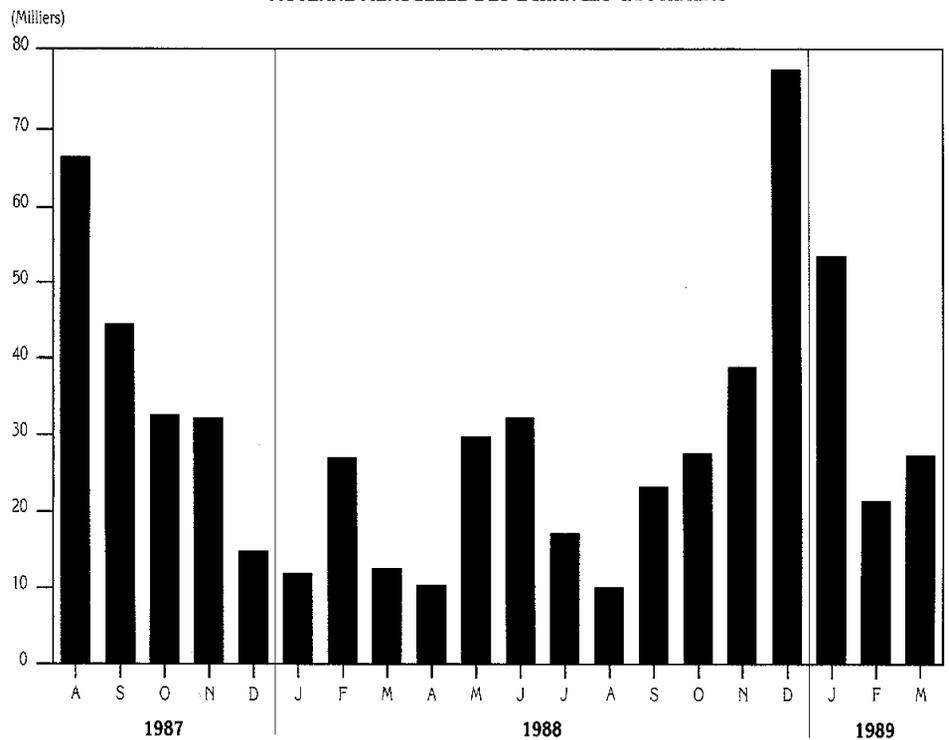
A la suite de cette remarquable progression, la capitalisation boursière approchait 9 milliards de francs, plaçant TF1 au premier rang des sociétés du second marché.

Les actionnaires, qui avaient acheté leurs titres lors de l'OPV et qui les avaient conservés 18 mois, ont reçu le 10 février 1989 une action gratuite pour cinq actions achetées.

537000 actions ont ainsi été attribuées par l'État qui les avait conservées à cet effet; il n'y a pas eu création d'actions et donc pas dilution du capital.

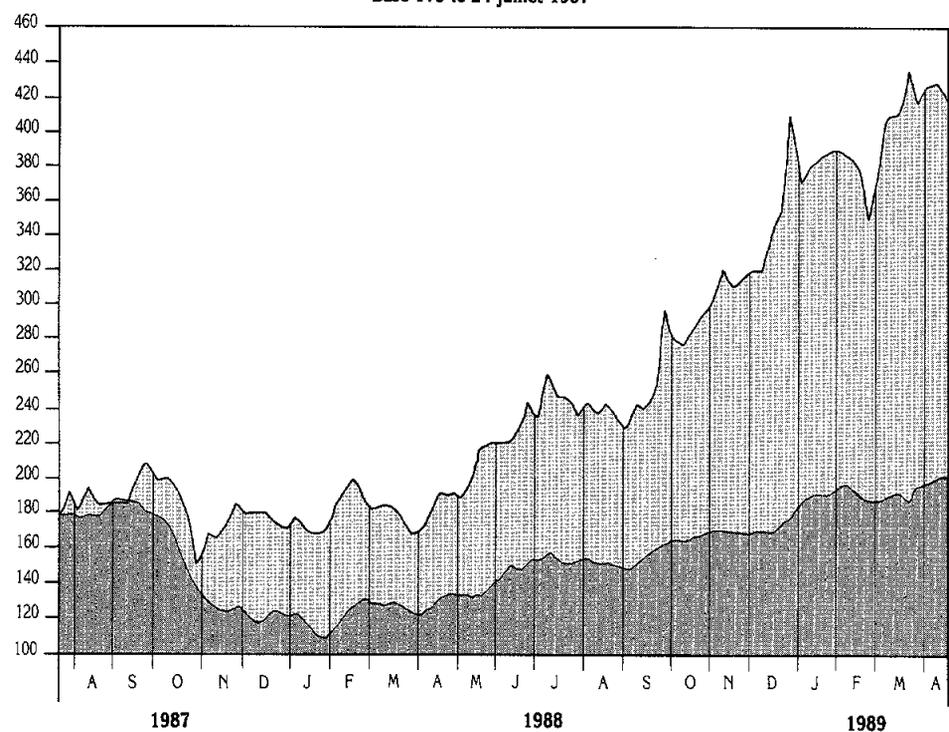
Le marché de l'action TF1 demeure très liquide avec une moyenne quotidienne de transactions d'environ 30000 titres.

MOYENNE MENSUELLE DES ÉCHANGES QUOTIDIENS



COMPARAISON ACTION TF1 / INDICE GÉNÉRAL DE LA BOURSE

Base 178 le 24 juillet 1987



BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 1988

Avec comparatifs au 31 août 1987

ACTIF (en milliers de francs)	Notes	1988	1987
Films	3.1	36 031	27 891
Autres immobilisations incorporelles		4 457	—
Immobilisations incorporelles		40 488	27 891
Terrains		53 933	57 569
Constructions		192 293	220 298
Autres immobilisations corporelles		93 593	71 590
Immobilisations corporelles	3.2	339 819	349 457
Participations et créances rattachées		6 753	3 000
Autres immobilisations financières		12 135	13 752
Immobilisations financières		18 888	16 752
Actif immobilisé		399 195	394 100
Programmes et droits de diffusion	3.3	1 508 468	775 292
Matières premières et approvisionnements		11 241	4 821
Clients et comptes rattachés		778 671	234 806
Autres créances		317 372	139 105
Valeurs mobilières de placement		214 243	70 971
Disponibilités		42 597	202 265
Actif circulant	3.8	2 872 592	1 427 260
Comptes de régularisation et assimilés	3.10	53 166	57 491
Impôts différés	3.7	36 581	26 487
		89 747	83 978
Total de l'actif		3 361 534	1 905 338

PASSIF (en milliers de francs)	Notes	1988	1987
Capital		210 000	210 000
Ecart de réévaluation		30 705	30 705
Réserves consolidées		184 036	163 354
Résultat (part du groupe)		210 538	20 672
Capitaux propres	3-4	635 279	424 731
Intérêts minoritaires		1 872	918
Subventions d'investissement	3-5	25 685	29 935
Provisions pour risques et charges	3-6	86 623	68 184
Impôts différés	3-7	176 736	135 589
Emprunts et dettes financières (1)		86 647	170 573
Dettes envers les sociétés apparentées		—	24 720
Fournisseurs et comptes rattachés		1 361 200	547 774
Autres dettes	3-9	987 480	500 844
Dettes	3-8	2 435 327	1 243 911
Comptes de régularisation et assimilés		12	2 070
Total du passif		3 361 534	1 905 338

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

49 134

78 084

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Exercice de 16 mois clos le 31 décembre 1988, comparé à l'exercice de 8 mois clos le 31 août 1987

(En milliers de francs)	Notes	1987/1988 (16 mois)	1987 (8 mois)
Publicité		5 793 098	1 996 224
Autres biens et services rendus		460 978	64 098
Produits et prestations vendus		6 254 076	2 060 322
Consommation de production externe		(1 915 148)	(551 166)
Variation du stock de production propre		(22 574)	(11 736)
Charges de personnel	5-2	(953 649)	(395 692)
Autres charges d'exploitation	4-1	(2 837 542)	(1 004 142)
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)		(215 357)	(42 759)
Résultat d'exploitation		309 806	54 827
Produits financiers		39 503	21 418
Charges financières		(12 538)	(7 852)
Résultat financier		26 965	13 566
Résultat courant des entreprises intégrées		336 771	68 393
Produits (pertes) exceptionnels		7 202	(52 135)
Participation des salariés		(6 059)	—
Impôts sur les bénéfices	4-2	(126 230)	4 415
Résultat net des entreprises intégrées		211 684	20 673
Part des minoritaires		(1 146)	(1)
Résultat net part du Groupe		210 538	20 672

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PRO FORMA

Du 1^{er} janvier 1988 au 31 décembre 1988 - Présentation pour comparaison avec les exercices ultérieurs

(En milliers de francs)	1988 (12 mois)
Publicité	4 418 900
Autres biens et services rendus	405 098
Produits et prestations vendus	4 823 998
Consommation de production externe	(1 517 172)
Variation du stock de production propre	(18 772)
Charges de personnel	(701 749)
Autres charges d'exploitation	(2 187 465)
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)	(199 562)
Résultat d'exploitation	199 278
Produits financiers	30 766
Charges financières	(8 688)
Résultat financier	22 078
Résultat courant des entreprises intégrées	221 356
Produits (pertes) exceptionnels	15 108
Participation des salariés	(3 540)
Impôts sur les bénéfices	(71 818)
Résultat net des entreprises intégrées	161 106
Part des minoritaires	(1 202)
Résultat net part du Groupe	159 904

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ

Exercice de 16 mois clos le 31 décembre 1988, comparé à l'exercice de 8 mois clos le 31 août 1987.

(En milliers de francs)	1987/1988 (16 mois)	1987 (8 mois)
Résultat de l'exercice	211 684	20 673
Amortissements et provisions	126 265	65 652
Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	(14 144)	(7 781)
Plus-values sur cessions d'immobilisations	(4 840)	(186)
Capacité d'autofinancement	318 965	78 358
Immobilisations corporelles	26 150	778
Immobilisations financières	114	—
Autres créances financières	6 271	—
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	32 535	778
Augmentation des capitaux propres	9 894	4 158
Ressources durables	361 394	83 294
Dividendes	414	275
Immobilisations incorporelles	48 655	13 857
Immobilisations corporelles	80 950	35 857
Immobilisations financières	3 906	6 098
Autres créances financières	1 540	—
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	135 051	54 971
Réduction des dettes financières	55 650	30 992
Emplois stables	191 115	86 238
Variation nette du fonds de roulement réel	170 279	(2 944)
Total des emplois	361 394	83 294
Stocks et en-cours	740 474	65 257
Créances clients, comptes rattachés et autres créances	732 384	(45 814)
Variations des actifs	1 472 858	19 443
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(1 316 860)	(64 972)
Autres dettes	1 725	109 634
Variations des dettes	(1 315 135)	44 662
Disponibilités	(159 666)	(21 960)
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	28 950	(52 706)
Valeurs mobilières de placement	143 272	7 617
Variations de trésorerie	12 556	(67 049)
Variation nette du fonds de roulement réel	170 279	(2 944)

ANNEXE CONSOLIDÉE

1. Le groupe TF1

1-1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ TF1 ET DE SES FILIALES

TF1

La société TF1 a pour objet l'exploitation d'un service de communication audiovisuelle comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision y compris tous messages et annonces publicitaires.

La loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication a décidé le transfert au secteur privé du capital de la société nationale de programme « Télévision Française 1 ». Elle a créé la Commission Nationale de la Communication et des Libertés (CNCL) chargée de désigner un groupe d'acquéreurs. Par décision du 4 avril 1987, la CNCL a désigné le groupe d'acquéreurs de TF1.

A compter du 16 avril 1987, la société TF1 a été autorisée, pour 10 ans, à utiliser les fréquences qui lui étaient précédemment assignées en tant que société nationale de programme.

Principales filiales

Les principales filiales entrant dans le périmètre de consolidation sont :

- la société TF1 Publicité qui, en tant que mandataire, gère les temps d'antenne mis à sa disposition par TF1;
- la société TF1 Films Production qui participe à la coproduction de films de long et court métrages;
- la société Télé-Shopping qui gère l'activité de télé achat de TF1;
- la société TF1 Editions qui est chargée de la publication d'ouvrages en rapport avec les programmes de TF1.

1-2. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

Les comptes consolidés comportent un certain nombre de retraitements par rapport aux comptes sociaux établis de façon statutaire par la société et ses filiales.

1-3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Filiales intégrées globalement

	% détenu
TF1 Publicité S.A.	97,00
TF1 Films Production S.A.	99,97
Télé-Shopping S.A.	84,96
TF1 Editions S.A.	51,00
Une Musique S.A.	99,76
Guifiges S.A.	99,52
S.C.P. La Réservée	100,00

Sociétés mises en équivalence

La valeur de la participation de 22,51 % dans la Société Française de Production (SFP), mesurée par la méthode de la mise en équivalence hors subventions d'investissement, a été retenue pour nulle.

Le caractère minoritaire de la participation de TF1 et son rôle passif dans la gestion de la SFP, excluent que la chaîne ait l'obligation de participer au redressement financier de la SFP. Dès lors aucune provision pour pertes et charges n'a été constatée pour tenir compte du caractère négatif au 31 décembre 1988 de la quote-part estimée de TF1 dans la situation nette de la SFP, mesurée selon la méthode expliquée ci-dessus.

Titres non consolidés

Les sociétés peu significatives au niveau du groupe (Médiamétrie, France Média International) ainsi que la filiale en liquidation (TF01) ne sont pas consolidées.

La quote-part des actions TF1 détenue par la société Syalis, correspondant à la participation de 10 % de la société La Réservée dans Syalis, s'élevait au 31 décembre 1988 à 19,9 millions de francs.

Autres entités juridiques apparentées

Le GIE Satellimages et le Groupement Informatique de l'Audiovisuel (GIA) ne sont pas consolidés au sens strict mais leurs résultats sont intégrés au moyen des comptes courants que les sociétés consolidées ont ouverts chez eux.

2. Principes et méthodes comptables

2-1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes consolidés du groupe TF1 ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, notamment ceux énoncés par la loi du 3 janvier 1985 et le décret du 17 février 1986.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception de la réévaluation des immobilisations corporelles effectuées au 31 décembre 1986.

2-2. COMPARABILITÉ DES COMPTES CONSOLIDÉS

Particularités

L'exercice de 8 mois clos le 31 août 1987 était représentatif d'une période de transition entre un régime de service public et une gestion privée.

L'exercice de 16 mois, clos le 31 décembre 1988, est totalement représentatif d'une gestion privée.

Pour ces raisons, les comparaisons qui pourront être faites, devront l'être avec prudence.

Modifications de présentation

Les escomptes de règlement accordés par TF1 Publicité à ses clients au cours de l'exercice sont portés en déduction des recettes publicitaires, alors qu'ils étaient constatés en charges financières au 31 août 1987.

La taxe de presse et la taxe radio acquittées par TF1 Publicité sont portées au compte de résultat dans la rubrique « impôts et taxes », alors qu'au 31 août 1987 ces taxes étaient portées en diminution de la publicité.

Pour assurer l'homogénéité des comptes, les différents montants afférents ont été reclassés dans le compte de résultat de l'exercice clos au 31 août 1987.

2-3. PROGRAMMES ET DROITS DE DIFFUSION

Les principes retenus pour la valorisation, la comptabilisation et la présentation des programmes sont les suivants :

a. Les programmes sont inscrits sous la rubrique « programmes et droits de diffusion ».

b. L'expression « programmes et droits de diffusion » couvre :

- la production propre réunissant les émissions réalisées par TF1 ;
- la production externe constituée par les droits de diffusion acquis par la chaîne ainsi que par les émissions réalisées pour son compte (production déléguée).

c. Les éléments figurant au poste « programmes et droits de diffusion » à la clôture d'un exercice se rapportent :

- aux productions propres ou déléguées diffusables et n'ayant pas fait l'objet d'une première diffusion. Celles-ci sont valorisées à leur coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ou d'acquisition ;
- aux acquisitions de droits de diffusion, dès lors que la copie reçue du fournisseur a fait l'objet d'une acceptation technique par TF1 et que le droit n'a pas expiré. Ces droits sont évalués à la clôture de chaque exercice sur la base de leur coût d'acquisition diminué des consommations calculées selon les modalités indiquées au paragraphe « d » ;
- aux programmes en cours de réalisation pour lesquels la copie n'a pas fait l'objet d'une acceptation technique de la part de la société. Ces programmes sont valorisés à concurrence du montant des financements effectués à la date d'arrêt des comptes.

d. Les programmes sont réputés consommés lors de leur diffusion. Ceux qui appartiennent à TF1 (production propre ou déléguée) sont considérés comme consommés dès leur première diffusion.

Les taux de consommation applicables aux droits de diffusion de films « longs métrages » et de séries ainsi que les parts antennales des coproductions tiennent compte du nombre de diffusions autorisées et sont les suivants :

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	70 %
2 ^e diffusion	—	30 %

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il s'avère qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

e. Les amortissements réputés dérogatoires pratiqués par la chaîne et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux de TF1 ont été retraités, afin de les neutraliser au niveau du résultat ; ils font partie intégrante des capitaux propres consolidés.

2-4. FILMS

Les films réalisés en coproduction par la filiale TF1 Films Production sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès la signature du contrat et pour le montant total de l'engagement correspondant.

La société TF1 n'ayant pas vocation à participer à des opérations de coproduction, les quelques opérations de ce type dans lesquelles elle est engagée au 31 décembre 1988 ont été assimilées à des « productions déléguées » et donc comptabilisées selon les dispositions décrites à la note 2-3.

2-5. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement, correspondant pour l'essentiel à des développements de programmes informatiques, sont enregistrés en charge de la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

2-6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les caractéristiques des plans d'amortissement retenus peuvent être résumées comme suit :

Constructions	Mode linéaire	40 ans*
Installations techniques	Mode dégressif	3 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	5 à 10 ans

* A compter de la date d'entrée dans le patrimoine de TF1 (antérieurement au 31 décembre 1986 ; 12 à 20 ans).

2-7. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont rapportées au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles financent.

Les subventions reçues du Centre National de la Cinématographie (CNC) par la société TF1 Films Production sont assimilées à des subventions d'exploitation et enregistrées en profit dans l'exercice au cours duquel les films qu'elles concernent sont terminés.

2-8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de chaque période. Au cas particulier des entités apparentées en liquidation, les provisions constituées sont destinées à couvrir l'intégralité des frais de liquidation estimés.

Provisions pour retraite du personnel

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite, y compris les charges sociales patronales y afférentes, correspondant aux services rendus par le personnel de TF1, font l'objet d'une provision dans les comptes consolidés. Ils sont calculés en tenant compte des services rendus à la date d'arrêt des comptes, des taux de mortalité et de rotation historique du personnel.

2-9. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Sont enregistrées au bilan et au compte de résultat, selon la méthode du report variable, les impositions différées relatives à TF1 et ses filiales qui résultent :

- des retraitements destinés à éliminer l'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale ;
- des décalages temporaires existant entre la constatation comptable d'une charge ou d'un produit et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur.

2-10. PUBLICITÉ

Les recettes publicitaires figurant en produits correspondent au montant des ventes d'espace, net des commissions d'agence facturées aux clients.

2-11. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les acquisitions de droits de diffusion et les productions déléguées qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence, et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent

en engagements financiers. Ces engagements sont valorisés pour leur montant contractuel, déduction faite des financements éventuels déjà opérés qui figurent au bilan sous la rubrique « programmes et droits de diffusion ».

Au titre des engagements de retraite, figure en engagements financiers la différence existant entre les engagements de retraite calculés en prenant en compte les services rendus et à rendre par les salariés jusqu'à leur date de départ en retraite et ceux correspondant aux services rendus à la date d'arrêt des comptes qui font l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

3. Notes sur le bilan consolidé

3-1. FILMS

Valorisés selon les méthodes indiquées à la note 2-4, les mouvements de l'exercice afférents aux films réalisés en coproduction par la filiale TF1 Films Production se décomposent comme suit :

(En milliers de francs)	1 ^{er} septembre 1987	Augmentations	Diminutions	31 décembre 1988
Valeurs brutes	140 277	43 320	—	183 597
Amortissements	112 386	35 180	—	147 566
	27 891	8 140	—	36 031

3-2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

Variation des valeurs brutes

(En milliers de francs)	1 ^{er} septembre 1987	Augmentations	Diminutions	31 décembre 1988
Terrains	57 569	—	(3 636)	53 933
Constructions	233 679	—	(17 793)	215 886
Installations techniques et matériels	108 920	56 421	(1 851)	163 490
Immobilisations diverses	57 583	33 580	(3 543)	87 620
Immobilisations en cours	13 520	(9 051)	—	4 469
	471 271	80 950	(26 823)	525 398

Variation des amortissements des immobilisations corporelles

(En milliers de francs)	1 ^{er} septembre 1987	Dotations	Diminutions	31 décembre 1988
Constructions	13 381	12 581	(2 369)	23 593
Installations techniques et matériels	74 880	41 248	(3 957)	112 171
Immobilisations diverses	33 553	18 134	(1 872)	49 815
	121 814	71 963	(8 198)	185 579

Les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation n'ont recours au financement d'immobilisations par crédit-bail mobilier que de manière exceptionnelle et pour des montants limités. Dès lors aucune information spécifique ne figure dans la présente annexe en ce qui les concerne.

ANNEXE CONSOLIDÉE (suite)

3-3. PROGRAMMES ET DROITS DE DIFFUSION

Se trouve reprise ci-après, à la clôture de chaque période, la ventilation du stock de « programmes et droits de diffusion », valorisé selon les principes comptables décrits à la note 2-3, et déduction faite des provisions.

(En milliers de francs)	1988	1987
Programmes en cours	872 773	426 049
Programmes diffusables	568 166	301 163
Droits de diffusion rediffusables	67 529	48 080
	1 508 468	775 292

3-4. TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les mouvements relatifs aux capitaux propres consolidés s'analysent comme suit :

(En milliers de francs)	1 ^{er} septembre 1987	Variation périmètre	Résultat de l'exercice	31 décembre 1988
Capital	210 000	—	—	210 000
Écart de réévaluation	30 705	—	—	30 705
Réserves consolidées	184 026	10	210 538	394 574
	424 731	10	210 538	635 279

3-5. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement figurant au passif sont constituées du solde non rapporté au compte de résultat de la quote-part de redevance allouée à la société TF1 à des fins de rénovation du centre Cognacq-Jay, jusqu'en 1985, et de la subvention du CNC pour TF1 Films Production. En 1988, le montant rapporté au compte de résultat était de 14,1 millions de francs (1987 : 7,8 millions de francs).

3-6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2-8, ces provisions se décomposent comme suit :

(En milliers de francs)	1 ^{er} septembre 1987	Dotations	Diminutions	31 décembre 1988
Provisions pour litiges	17 574	45 739	(12 792)	50 521
Provisions relatives aux sociétés apparentées	4 072	—	—	4 072
Provisions pour retraite	12 892	661	—	13 553
Autres provisions	33 646	11 207	(26 376)	18 477
	68 184	57 607	(39 168)	86 623

3-7. IMPÔTS DIFFÉRÉS

En application de la méthode du report variable, les impôts différés figurant au bilan sont calculés au taux de 42 % au 31 décembre 1988.

a. L'imposition différée au passif du bilan considéré se décompose comme suit :

(En milliers de francs)	1988	1987
TF1	159 201	118 318
Filiales	17 535	17 271
	176 736	135 589

L'impôt différé passif constaté résulte essentiellement de l'annulation des amortissements dérogatoires.

b. L'impôt différé constaté à l'actif du bilan est essentiellement relatif aux provisions pour indemnités de fin de carrière, aux provisions pour pré-retraite et aux provisions pour congés payés qui ne seront déductibles qu'au moment de leur paiement.

En ce qui concerne les congés payés, les sociétés TF1 et TF1 Publicité ont opté pour l'utilisation du régime dérogatoire qui conduit à ne déduire fiscalement les provisions pour congés payés qu'au moment de leur paiement. Un actif d'impôt différé d'un montant de 8,7 millions de francs est donc constaté au 31 décembre 1988.

3-8. ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES

L'ensemble des créances clients ont une échéance à moins d'un an. S'agissant des autres créances et des diverses dettes, ces échéances se répartissent comme suit :

(En milliers de francs)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Autres créances	317 372	—	—	317 372
Emprunts et dettes financières	75 294	9 539	1 814	86 647
Fournisseurs et comptes rattachés	1 361 200	—	—	1 361 200
Autres dettes	972 564	14 916	—	987 480

3-9. AUTRES DETTES

Les autres dettes se répartissent comme suit :

(En milliers de francs)	1988	1987
Dettes fiscales et sociales	516 016	258 586
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	54 839	33 918
Autres dettes	416 625	208 340
Total des autres dettes	987 480	500 844

3-10. COMPTES DE RÉGULARISATION

Les charges constatées d'avance concernent pour l'essentiel des charges relatives :

- aux coproductions audiovisuelles (20,9 millions de francs);
- aux retransmissions sportives (13,5 millions de francs);
- à l'abondement lié au plan d'épargne d'entreprise (8,9 millions de francs), qui sera versé par TF1 au cours des deux prochains exercices afin de favoriser les souscriptions d'actions par le personnel de la société.

4. Notes sur le compte de résultat consolidé

4-1. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation regroupent les rubriques suivantes :

(En milliers de francs)	1987/1988 (16 mois)	1987 (8 mois)
Coûts de diffusion (TDF)	669 042	350 709
Charges de sous-traitance et de production	901 917	229 901
Contributions diverses	505 633	233 787
Impôts et taxes	40 762	44 822
Autres	720 188	144 923
	2 837 542	1 004 142

ANNEXE CONSOLIDÉE (suite)

4-2. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(En milliers de francs)	1987/1988 (16 mois)	1987 (8 mois)
Impôt exigible	95 176	455
Impôt différé	31 054	(4 870)
Charge (produit) d'impôt totale	126 230	(4 415)

L'écart entre le taux théorique d'imposition de 45 % et le taux effectif de 37,35 % s'explique principalement par :

- l'incidence du report variable (passage de 45 % à 42 %) : 10 millions de francs ;
- la constatation d'un impôt différé actif sur la provision pour congés payés : 8,7 millions de francs ;
- les avoirs fiscaux : 3,2 millions de francs.

5. Autres informations

5-1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

a. Définis selon les principes évoqués à la note 2-10, ils se ventilent au 31 décembre 1988, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(En milliers de francs)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes	617 334	114 137	731 471
Droits de télédiffusion	515 338	192 068	707 406
Droits de retransmission	102 821	358 776	461 597
Autres engagements	22 752	25 873	48 625
	1 258 245	690 854	1 949 099

La ventilation par échéance des engagements pris en matière de retransmissions sportives a été réalisée sur la base des dates prévues des événements concernés.

b. TF1 s'est engagée à racheter, sur la base de l'actif net comptable diminué de 5 %, les actions de la société Syalis qui viendraient à lui être proposées par les autres actionnaires. Cette option n'est ouverte qu'à l'expiration d'une période de 4 ans et 3 mois ouverte le 12 août 1987, date d'acquisition par Syalis de 7,4 % du capital de TF1. Il est rappelé que Syalis devrait normalement avoir, dans ce délai, cédé les actions TF1 qu'elle détient, soit aux salariés de TF1, soit à défaut sur le marché.

5-2. EFFECTIFS DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

A la clôture de chacune des périodes de référence, la situation de ces effectifs selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle se répartissait comme suit :

	1988	1987
Collège 1 - Employés	369	405
Collège 2 - Agents de maîtrise	582	593
Collège 3 - Cadres	403	257
Collège 4 - Journalistes	249	305
	1 603	1 560

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 1988

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TF1, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
 - la vérification du rapport sur la gestion du groupe.
- relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1988.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés, en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 24 avril 1989.

Salustro Vincent Gayet
et Associés

Jean-Pierre Pernin

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1988

Avec comparatifs au 31 août 1987

ACTIF (en milliers de francs)	Notes	1988			1987
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Frais de recherche et développement		2 199	1 043	1 156	550
Marque		10	10	0	0
Fonds commercial		95	—	95	95
Immobilisations incorporelles en cours		4 267	—	4 267	—
Programmes non diffusés		658 735	68 480	590 255	301 163
Droits de diffusion rediffusables		67 529	—	67 529	48 080
Programmes en cours		853 226	1 390	851 836	354 234
Immobilisations incorporelles	<i>1.1</i>	1 586 061	70 923	1 515 138	704 122
Terrains		53 933	—	53 933	57 569
Constructions		215 886	23 593	192 293	220 299
Installations techniques, matériels et outillages		159 601	108 654	50 947	33 014
Autres immobilisations corporelles		71 929	43 137	28 792	20 467
Immobilisations corporelles en cours		3 921	—	3 921	13 220
Immobilisations corporelles	<i>1.2</i>	505 270	175 384	329 886	344 569
Participations		70 578	42 299	28 279	23 587
Créances rattachées à des participations		10 856	8 135	2 721	9 924
Autres titres immobilisés		507	—	507	507
Prêts		7 956	—	7 956	10 614
Autres		2 199	—	2 199	1 350
Immobilisations financières	<i>1.3</i>	92 096	50 434	41 662	45 982
Actif immobilisé		2 183 427	296 741	1 886 686	1 094 673
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements		3 281	108	3 173	2 869
Avances et acomptes versés sur commandes		4 827	—	4 827	1 948
Créances clients et comptes rattachés		149 037	7 070	141 967	236 502
Autres créances		894 067	6 242	887 825	140 404
Créances	<i>1.4</i>	1 043 104	13 312	1 029 792	376 906
Valeurs mobilières de placement		118 597	—	118 597	39 971
Disponibilités		33 829	—	33 829	127 692
Charges constatées d'avance	<i>1.5</i>	48 675	—	48 675	140 307
Actif circulant		1 252 313	13 420	1 238 893	689 693
Primes de remboursement des obligations		76	—	76	108
Écart de conversion actif		359	—	359	319
Total de l'actif		3 436 175	310 161	3 126 014	1 784 793

PASSIF (en milliers de francs)

Notes

1988

1987

Capital		210 000	210 000
Ecart de réévaluation		30 705	30 705
Réserve légale		681	—
Report à nouveau		12 937	—
Résultat de l'exercice		132 797	13 617
Subventions d'investissement	2-2	18 204	26 005
Provisions réglementées (tableau IV)	2-3	379 051	238 524
• Amortissements sur programmes		378 176	
• Amortissements sur immobilisations corporelles		875	
Capitaux propres	2-1	784 375	518 851
Provisions pour litiges		50 880	17 573
Provisions pour charges		359	319
Autres provisions pour risques		21 741	37 719
Provisions pour risques et charges		72 980	55 611
Emprunt obligataire		2 063	2 879
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		49 134	138 263
Emprunts et dettes financières divers		24 517	122 860
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 237	3 948
Dettes fournisseurs		1 270 403	606 495
Dettes fiscales et sociales		487 086	243 931
Dettes sur immobilisations		18 693	20 725
Dettes diverses		411 629	68 973
Dettes	2-4	2 266 762	1 208 074
Produits constatés d'avance		—	2 020
Total des dettes et produits constatés d'avance		2 266 762	1 210 094
Écarts de conversion passif		1 897	237

Total du passif**3 126 014****1 784 793**

(1) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

49 134

78 084

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice de 16 mois clos le 31 décembre 1988, comparé à l'exercice de 8 mois clos le 31 août 1987

(En milliers de francs)	Notes	1988 (16 mois)	1987 (8 mois)
Montant net du chiffre d'affaires : produits et prestations vendus	3-1	5 998 571	2 033 146
Production stockée		1 530	—
Production immobilisée		1 489 647	373 809
Reprises sur provisions, transferts de charges		54 222	29 426
Autres produits		13 872	13 208
Produits d'exploitation		7 557 842	2 449 589
Achats de matières premières et autres approvisionnements		12 368	7 763
Variation de stock		1 119	(334)
Autres achats et charges externes	3-1	2 174 640	763 714
Impôts, taxes et versements assimilés	3-2	304 971	155 454
Salaires et traitements		654 968	278 190
Charges sociales	3-3	247 381	106 030
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
- amortissements des programmes diffusés		3 404 606	924 276
- amortissements des autres immobilisations		68 200	25 924
- provisions sur immobilisations incorporelles et actif circulant		68 949	2 356
- provisions pour risques et charges		54 172	16 172
Autres charges		222 870	98 435
Charges d'exploitation		7 214 244	2 377 980
Résultat d'exploitation		343 598	71 609
Bénéfice sur opérations faites en commun		399	—
Perte sur opérations faites en commun		27	—
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		372	—
Produits financiers		73 235	25 478
Charges financières		37 338	10 647
Résultat financier		35 897	14 831
Résultat courant		379 867	86 440
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		487	—
Produits exceptionnels sur opérations en capital		33 678	4 412
Reprises sur provisions	3-4	145 255	135 206
Produits exceptionnels		179 420	139 618
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		11 752	35 770
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		48 420	17 255
Dotations aux amortissements et aux provisions	3-4	274 619	159 416
Charges exceptionnelles		334 791	212 441
Résultat exceptionnel		(155 371)	(72 823)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		5 208	—
Impôt sur les bénéfices		86 491	—
Bénéfice net		132 797	13 617

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes de l'exercice de 16 mois, clos le 31 décembre 1988.

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

L'exercice de 8 mois, clos le 31 août 1987, était représentatif d'une période de transition entre un régime de service public et une gestion privée.

L'exercice de 16 mois, clos le 31 décembre 1988, est totalement représentatif d'une gestion privée.

Pour ces raisons, les comparaisons qui pourront être faites, devront l'être avec prudence.

Néanmoins, il convient d'apporter les précisions suivantes pour une bonne compréhension des états financiers.

1. Notes sur l'actif du bilan

1-1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de recherche

Les frais de recherche et de développement ne comprennent que des études informatiques amorties sur 4 ans.

Programmes

Dans l'attente de l'élaboration d'un plan comptable professionnel, les programmes restent classés sous la rubrique « immobilisations incorporelles ».

Les droits de diffusion sur longs métrages et séries, ainsi que les parts antenne des coproductions, sont amortis à 100 % ou à 70 % par réduction de la valeur brute d'acquisition au moment du premier passage à l'antenne suivant l'existence ou non d'un droit de rediffusion.

Les 30 % restants sont amortis lors du deuxième passage à l'antenne.

Tous les autres programmes sont amortis à 100 % dès leur première diffusion et par conséquent sortis de l'actif de la société quelle que soit l'étendue des droits patrimoniaux de TF1.

Programmes non diffusés

L'ensemble des émissions diffusables (production déléguée, production propre, droits de diffusion) qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne sont comptabilisées dans ce compte et valorisées sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production).

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il s'avère qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

Programmes en cours

Les émissions qui, en fin d'exercice, ne sont pas livrées ou prêtes à diffuser (production déléguée et production propre), ainsi que les droits de diffusion dont la période de validité est postérieure à la date d'arrêt des comptes sont inscrits à la rubrique « programmes en cours ». Les émissions sont valorisées à hauteur des financements effectués à la date de clôture des comptes. Les financements restant à effectuer sont valorisés dans le cadre des engagements hors bilan.

1-2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une réévaluation au 31 décembre 1986 qui s'est traduite par la seule revalorisation des biens immobiliers de Cognacq-Jay.

Les caractéristiques des plans d'amortissement pour l'exercice clos le 31 décembre 1988 peuvent être résumées comme suit :

Constructions	Mode linéaire	40 ans*
Installations techniques	Mode dégressif	3 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	5 à 10 ans

* A compter de la date d'entrée dans le patrimoine de TF1 (antérieurement au 31 décembre 1986 : 12 à 20 ans).

Terrains et constructions

Le terrain et l'immeuble situés au 13-15 rue Cognacq-Jay ont été cédés à TDF. Ils figuraient dans les comptes à l'ouverture pour une valeur nette de 21 millions de francs.

Installations techniques et autres immobilisations

Comme en 1987, les plans d'amortissement tiennent compte des perspectives de déménagement de la société prévu pour la fin de l'année 1991.

1-3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

TF1 a souscrit à hauteur de 8 % au capital de la SOREAD (société d'exploitation de la deuxième chaîne marocaine). Sa quote-part dans le capital libéré de cette société s'élevait au 31 décembre 1988 à 3,8 millions de francs.

La provision de 41,8 millions de francs sur les titres de la SFP, constituée en 1986, a été maintenue.

1-4. CRÉANCES

Créances TF Publicité

La filiale TF1 Publicité agit depuis le 1^{er} septembre 1987 en tant que mandataire de TF1 pour la commercialisation de l'espace publicitaire de la chaîne.

Les créances détenues par TF1 sur son mandataire, au 31 décembre 1988, sont reprises en « autres créances ». Les créances détenues par TF1 sur TF1 Publicité au 31 août 1987, figuraient dans la rubrique « créances clients et comptes rattachés ».

Modalités de dépréciation des créances

Toutes les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse ont été provisionnées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques d'irrecouvrabilité ont été couverts par voie de provisions pour risques, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances antérieures au 1^{er} janvier 1986 ;
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances nées entre le 1^{er} janvier 1986 et le 31 décembre 1986.

Echéances des créances

Les créances, d'un montant total de 1270 millions de francs, ont essentiellement une échéance inférieure ou égale à un an.

Créances dont l'échéance est supérieure à un an :

- créances de l'actif immobilisé : 17,1 millions de francs ;
- créances de l'actif circulant : 2,2 millions de francs.

1-5. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Figuraient dans cette rubrique au 31 août 1987, 84,5 millions de francs représentatifs de factures en instance de liquidation par les gestionnaires. Aucune somme ne figure à ce titre dans les comptes au 31 décembre 1988.

2. Notes sur le passif du bilan**2-1. CAPITAUX PROPRES**

Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-après :

(En milliers de francs)	Au 31 août 1987	Affectation du résultat	Autres mouvements	Au 31 décembre 1988
Capital	210 000	—	—	210 000
Ecart de réévaluation	30 705	—	—	30 705
Réserve légale	—	681	—	681
Report à nouveau	—	12 937	—	12 937
Résultat de l'exercice	13 617	(13 617)	132 797	132 797
Sous-total	254 322	—	132 797	387 120
Subventions d'investissement	26 005	—	(7 801)	18 204
Provisions réglementées	238 524	—	140 527 ⁽¹⁾	379 051
Total	518 851	—	265 523	784 375

N.B. Le capital est divisé en 21000000 d'actions ordinaires de 10 F entièrement libérées.

(1) Mouvements nets de l'exercice.

2-2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions sont reprises au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations correspondantes.

2-3. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Cette rubrique comprend essentiellement les amortissements dérogatoires sur les productions propres et déléguées non encore diffusées, calculées à partir de la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction générale des impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

1 ^{er} mois	20 %
2 ^e mois	15 %
3 ^e au 9 ^e mois	5 %
10 ^e au 12 ^e mois	2 %
13 ^e au 24 ^e mois	2 %

2-4. DETTES**Echéances des dettes**

Les dettes, d'un montant total de 2266,8 millions de francs, ont essentiellement une échéance inférieure ou égale à un an.

Dettes dont l'échéance est supérieure à un an :

- dettes financières : 11,3 millions de francs ;
- dettes sociales et fiscales : 14,9 millions de francs.

Dettes sociales**Provisions pour indemnités de départ en retraite**

Les droits acquis par les personnels ayant atteint l'âge de 55 ans sont provisionnés à hauteur de 5,4 millions de francs.

L'évaluation des droits acquis par les personnels n'ayant pas atteint l'âge de 55 ans est portée en engagement hors bilan pour 8,1 millions de francs.

3. Notes sur le compte de résultat

3-1. PUBLICITÉ

Les recettes publicitaires figurant en produits correspondent au montant de ventes d'espace, net des commissions d'agence et des conditions commerciales, facturées aux clients.

La rémunération de TF1 Publicité qui figurait antérieurement au compte de résultat en diminution du chiffre d'affaires « publicité », est reprise désormais dans la rubrique « autres achats et charges externes ». La rémunération au titre de l'exercice clos le 31 août 1987, soit 39,6 millions de francs, a dès lors été reclassée en conséquence.

3-2. IMPÔTS ET TAXES

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma.

3-3. CHARGES SOCIALES

Dans cette rubrique figure une charge de 7,7 millions de francs relative à l'abondement mis en place dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise lors de la privatisation de TF1.

3-4. DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS EXCEPTIONNELLES

Cette rubrique enregistre les amortissements dérogatoires et les reprises sur les programmes non diffusés.

4. Autres informations

4-1. AUTORISATION D'ÉMETTRE

La société exerce son activité dans le cadre de l'autorisation lui ayant été accordée par la CNCL d'utiliser pendant une durée de 10 ans, à compter du 16 avril 1987, les fréquences qui lui étaient précédemment assignées en tant que société nationale de programme.

4-2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ils se ventilent au 31 décembre 1988 par type d'engagement selon les échéances suivantes :

(En milliers de francs)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes	497 334	114 137	611 471
Droits de télédiffusion	515 338	192 068	707 406
Droits de retransmission	102 821	358 776	461 597
Autres engagements	22 752	25 873	48 625
	1 138 245	690 854	1 829 099

4-3. EFFECTIFS

A la clôture de l'exercice, la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme suit :

	1988
Collège 1 - Employés	331
Collège 2 - Agents de maîtrise	571
Collège 3 - Cadres	322
Collège 4 - Journalistes	249
	1 473

4-4. TF1 entre dans le périmètre de consolidation du groupe Bouygues.

Tableau I. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS, DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS Y AFFÉRENTS : MOUVEMENTS DE L'EXERCICE (en milliers de francs)

	Valeurs brutes				Amortissements et provisions			
	1 ^{er} septembre 1987	Augmen- tations	Diminutions	31 décembre 1988	1 ^{er} septembre 1987	Augmen- tations	Diminutions	31 décembre 1988
Frais de recherche et développement	1 071	1 128	—	2 199	521	522	—	1 043
Marque	10	—	—	10	10	—	—	10
Fonds commercial	95	—	—	95	—	—	—	0
Immobilisations incorporelles en cours	—	4 267	—	4 267	—	—	—	0
Programmes (tableau II)	705 939	4 305 364	3 431 813	1 579 490	2 462	69 076	1 668	69 870
Immobilisations incorporelles	707 115	4 310 759	3 431 813	1 586 061	2 993	69 598	1 668	70 923
Terrains	57 569	—	3 636	53 933	—	—	—	0
Constructions	233 680	—	17 794	215 886	13 382	12 580	2 369	23 593
Installations techniques et outillages industriels	103 190	58 262	1 851	159 601	70 176	40 716	2 238	108 654
Autres immobilisations corporelles	50 867	23 797	2 735	71 929	30 399	15 323	2 585	43 137
Immobilisations en cours	13 520	3 921	13 520	3 921	300	—	300	0
Immobilisations corporelles	458 826	85 980	39 536	505 270	114 257	68 619	7 492	175 384
Participations (tableau III)	65 886	4 693	1	70 578	42 299	—	—	42 299
Créances rattachées à des participations	17 458	600	7 202	10 856	7 534	601	—	8 135
Autres titres immobilisés	507	—	—	507	—	—	—	0
Prêts	10 614	3	2 661	7 956	—	—	—	0
Autres	1 350	849	—	2 199	—	—	—	0
Immobilisations financières	95 815	6 145	9 864	92 096	49 833	601	0	50 434
Total	1 261 756	4 402 884	3 481 213	2 183 427	167 083	138 818	9 160	296 741

Tableau II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
ÉTAT RÉCAPITULATIF DES MOUVEMENTS DE PROGRAMMES (en milliers de francs)

	Production externe	Production interne	Production totale
Programmes en cours	332 564	24 132	356 696
Programmes diffusables	269 717	31 446	301 163
Droits de rediffusions	48 080	—	48 080
Valeur du stock de programmes au 1^{er} septembre 1987	650 361	55 578	705 939
A ajouter : investissements intervenus du 1 ^{er} septembre 1987 au 31 décembre 1988	2 815 717	1 489 647	4 305 364
A déduire : désinvestissements intervenus du 1 ^{er} septembre 1987 au 31 décembre 1988 :			
Coût de la 1 ^{re} diffusion	1 850 418	1 510 982	3 361 400
Coût de la 2 ^e diffusion	43 206	—	43 206
Coût total de la diffusion	1 893 624	1 510 982	3 404 606
Droits échus	5 958	—	5 958
Réformes et abandons	20 010	1 239	21 249
Désinvestissements totaux intervenus du 1^{er} septembre 1987 au 31 décembre 1988	1 919 592	1 512 221	3 431 813
Valeur du stock de programmes au 31 décembre 1988	1 546 486	33 004	1 579 490
Ventilation :			
Programmes en cours	849 971	3 255	853 226
Programmes diffusables	628 986	29 749	658 735
Droits de rediffusions	67 529	—	67 529
	1 546 486	33 004	1 579 490

ANNEXE (suite)

Tableau III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers de francs)

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital	Réserves	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
I. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)									
TF1 Publicité	275	14 869	97,00 %	19 681	—	—	326 242	952	20 286
TF01	500	(14 843)	99,86 %	499	8 134 (1)	—	—	—	—
TF1 Films Production	2 000	1 894	99,97 %	1 999	—	—	50 265	59	—
Télé-Shopping	1 000	—	84,96 %	850	—	—	247 187	6 107	—
La Réservée	10	—	100,00 %	10	—	—	—	(19)	—
TF1 Éditions	500	—	51,00 %	255	—	—	10 107	267	—
Une Musique	250	—	99,76 %	250	—	—	38	(494)	—
Guifiges	250	—	99,52 %	252	—	—	—	3	—
II. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)									
SFP	185 713	(104 997)	22,51 %	41 800	—	—	1 139 262 (2)	(160 791) (2)	—
Médiamétrie	930	—	10,75 %	100	—	—	48 915 (2)	878 (2)	—
FMI	1 000	(8 128)	13,33 %	133	1 867	—	43 927	1 722	—
III. Participations (capital détenu inférieur à 10 %)									
SOREAD (Maroc)	133 020	—	8,00 %	3 762	—	—	—	—	—
Technisonor	—	—	—	563	—	—	—	—	—
Télé Europe	—	—	—	419	—	—	—	—	—
Autres titres	—	—	—	5	—	—	—	—	—
				70 578					

(1) Provisionné à 100 %.

(2) Exercice 1987.

Tableau IV. MOUVEMENTS DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES (en milliers de francs)

	1 ^{er} septembre 1987	Augmentations	Diminutions	31 décembre 1988
Sur immobilisations incorporelles				
Production déléguée	218 714	250 230	113 830	355 114
Production propre	17 464	20 854	15 256	23 062
	236 178	271 084	129 086	378 176
Sur immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 997	—	1 243	754
Autres immobilisations corporelles	349	—	228	121
	2 346	0	1 471	875
Provisions réglementées	238 524	271 084	130 557	379 051

Tableau V. MOUVEMENTS DES PROVISIONS (en milliers de francs)

	1 ^{er} septembre 1987	Augmentations	Diminutions	31 décembre 1988
Provisions réglementées	238 524	271 084	130 557	379 051
Provisions pour risques et charges				
Pour litiges	17 573	45 779	12 472	50 880
Pour charges	319	359	319	359
Pour autres risques	37 719	10 394	26 372	21 741
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	1 832	68 480	1 232	69 080
Immobilisations corporelles	6 400	1 536	2 549	5 387
Provisions sur immobilisations financières				
Participations	42 299	—	—	42 299
Créances rattachées à des participations	7 534	600	—	8 134
Provisions pour dépréciation des stocks				
Stocks	—	108	—	108
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	10 532	361	3 822	7 071
Autres créances	12 400	—	6 158	6 242
	375 132	398 701	183 481	590 352

ANNEXE (suite)

Tableau VI. RÉCAPITULATION DES POSTES RELATIFS AUX ENTREPRISES LIÉES (en milliers de francs)

	TF1 Publicité	TF01	TF1 Films Production	Télé- Shopping	La Réservée	TF1 Editions	Une Musique	Guifiges
Titres de participation	19 681	499	1 999	850	10	255	250	252
Autres immobilisations financières	—	8 134	—	—	—	—	—	—
Clients et comptes rattachés	30 710	3 200	298	6 097	—	2	—	—
Autres créances	595 433	—	—	—	—	—	—	—
Associés	3 591	—	—	—	324	—	2	—
Actif	649 415	11 833 (1)	2 297	6 947	334	257	252	252
Provisions pour pertes et charges	—	4 072	—	—	—	—	—	—
Dettes rattachées à des participations	—	—	—	637	10	—	—	—
Fournisseurs et comptes rattachés	22 698	—	19 649	6 898	—	52	—	—
Dettes diverses	6 643	—	—	—	—	—	—	—
Passif	29 341	4 072	19 649	7 535	10	52	0	0
Charges financières	3 427	—	—	—	—	—	—	—
Produits financiers	20 286	—	534	—	—	—	—	—
Compte de résultat	16 859	0	534	0	0	0	0	0

(1) Provisionné pour 11 333.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	1984	1985	1986	1987 (8 mois)	1988 (16 mois)
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	250 000	250 000	250 000	210 000 000	210 000 000
Nombre d'actions émises	1 000	1 000	1 000	21 000 000	21 000 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 225 684 884	2 329 017 126	2 588 623 069	2 033 145 886	5 998 570 975
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	—	—	147 067 257	71 408 388	507 513 047
Impôt sur les bénéfices	—	—	—	—	86 491 333
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	—	—	24 868 220	13 617 513	132 796 587
Montant des bénéfices distribués	—	—	—	—	63 000 000 (1)
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	—	—	147 067	3,40	20,00
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	—	—	24 868	0,65	6,32
Dividende net versé à chaque action	—	—	—	—	3,00 (1)
Personnel					
Nombre de salariés	1 493	1 533	1 524	1 491	1 473
Montant de la masse salariale	348 175 718	379 375 490	370 136 629	278 189 852	654 967 543
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	130 340 503	145 683 965	167 309 677	106 029 712	247 381 131

(1) Dividende soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes de la société TF1 - Exercice clos le 31 décembre 1988

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TF1, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1988.

OPINION SUR LES COMPTES

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels, en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 24 avril 1989.

Salustro Vincent Gayet
et Associés

Jean-Pierre Pernin

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

L'article 103 de la loi du 24 juillet 1966 stipule en son 2^e alinéa que les commissaires aux comptes présentent à l'assemblée générale un rapport sur les conventions directes ou indirectes intervenant entre la société et l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux. Il en est de même pour les conventions passées avec d'autres sociétés ayant un ou plusieurs administrateurs communs.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

Nous avons eu connaissance des conventions suivantes :

POURSUITE DE CONVENTIONS ANCIENNES ANTÉRIEUREMENT AUTORISÉES

TF1 Films Production

a. Avance en compte-courant

Cette avance de 6 896 169 francs résultant des obligations de financement du cahier des charges de 1980 a été intégralement remboursée au cours de l'exercice.

Cette avance rémunérée à 6 % l'an a produit 534 453 francs HT d'intérêts.

b. Convention de trésorerie

Le conseil d'administration a autorisé la conclusion de conventions de trésorerie qui peuvent être mises en place selon les besoins respectifs de deux entités.

c. Obligation de financement du cahier des charges

Cette obligation de financement a conduit votre société à prendre en charge une subvention de 16 000 000 francs HT. Elle était de 8 000 000 francs en 1987 pour un exercice de 8 mois.

d. Accords de financement sur production cinéma

Dans le cadre de ses activités cinéma, TF1 participe au financement de diverses productions de TF1 Films Production par l'acquisition de droits de diffusion intitulés droits d'antenne.

Au cours de l'exercice, le montant des acquisitions s'est élevé à un total de 46 085 000 francs HT.

TF1 Publicité

a. Convention de régie publicitaire

Les deux sociétés ont poursuivi leurs relations dans le cadre d'une nouvelle convention de régie publicitaire qui a remplacé celle conclue en 1976.

De cette convention, on relève notamment que le taux de commission a été fixé à 4,2 % du chiffre d'affaires net hors taxes.

TF1 a ainsi pris en charge 242 506 398 francs HT de commissions.

b. Avance de trésorerie

Conformément aux accords conclus entre les deux sociétés, TF1 a bénéficié à dater du 16 février 1987 d'une avance à court terme de 100 000 000 francs qui a été intégralement remboursée durant l'exercice.

Rémunérée au taux de 6 % l'an, cette avance a conduit TF1 à enregistrer une charge financière de 3 426 740 francs pour l'exercice 1987-1988.

TF01

Cette société est en liquidation amiable depuis juillet 1986.

Dans le cadre de sa vocation de maison-mère, TF1 a continué d'avancer sans intérêt à TF01 des dépenses effectuées pour compte.

Au 31 décembre 1988, cette avance atteignait 8 134 447 francs.

Compte tenu de la situation financière de cette filiale, cette somme est entièrement provisionnée.

Syalis

La caution de TF1 garantissant, à concurrence de sa participation dans Syalis, l'emprunt souscrit par cette société pour financer le portage des titres de TF1 destinés aux salariés a été maintenue au cours de l'exercice. Sur cet emprunt d'un montant maximum de 170 millions de francs dont 107 millions ont été tirés, TF1 est caution à hauteur de 10 % soit 10,7 millions de francs.

CONVENTIONS NOUVELLES

Télé-Shopping

La quote-part du capital de cette société, créée au cours de l'exercice, détenue par TF1 s'élève à 84,96 % soit 849 600 francs.

Indépendamment de cette participation, les deux sociétés ont conclu une convention de gestion administrative et financière.

Guifiges

Le conseil a autorisé l'acquisition auprès de Bouygues SA de la société Guifiges au capital de 250 000 francs, décision qui s'est concrétisée au mois de décembre 1988 pour environ 253 000 francs.

Syalis

Le conseil a autorisé la conclusion d'une convention de gestion administrative et financière avec cette société.

ADMINISTRATEURS COMMUNS CONCERNÉS PAR CES CONVENTIONS

- M. Patrick Le Lay, Président de TF1, administrateur commun de TF1 Films Production, TF1 Publicité, Bouygues SA et représentant permanent de TF1 au conseil de Télé-Shopping
- MM. Francis Bouygues, Martin Bouygues et Olivier Poupart-Lafarge, administrateurs communs de TF1 et Bouygues SA.
- La G.M.F., administrateur commun de TF1 et Syalis.

La relation de la poursuite de la convention avec TF01 résulte d'une ancienne autorisation. Il n'existe plus actuellement d'administrateur commun avec cette société.

Telles sont les informations et conventions dont nous avons eu connaissance et qu'il nous apparaissait nécessaire d'inscrire dans le présent rapport.

Fait à Paris, le 25 avril 1989.

Salustro Vincent Gayet
et Associés

Jean-Pierre Pemin

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris